

CONTRAT de prestation

ENTRE :

La société MUSE SAS détenteur de la marque MAISON CLOSE, SAS immatriculée au registre du commerce de Marseille sous le numéro RCS R.C.S. 878 760 495, dont le siège social est situé 167 Rue Paradis 13006 Marseille, France, représentée par son représentant légal, Nicolas Busnel.

Ci-après dénommée "MUSE",

ET

Nom, prénom : CRISTIAN Stefania
Mail : stefaniacristianwoo@gmail.com
Instagram : @stefania_cristian

Ci-après dénommé " LA PRESTATAIRE",

PRÉAMBULE :

La société MUSE a pour objet la création, la fabrication et la distribution de prêt à porter, lingerie et accessoires sous la marque Maison Close.

De son côté, CRISTIAN Stefania est mannequin.

C'EST DANS CES CONDITIONS QUE LES PARTIES SE SONT RAPPROCHÉES ET QU'IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 :

" LA PRESTATAIRE " cède, transfère et vend à la société MUSE, qui accepte pour elle et ses ayants droits, l'ensemble des droits à l'image ci-après définis qu'il détient sur l'œuvre contractuelle pour le territoire contractuel et pour la durée du présent contrat.

ARTICLE 2 : DÉFINITION DE L'OEUVRE CONTRACTUELLE

L'œuvre contractuelle, ainsi que ses éventuelles, sur laquelle portent les droits patrimoniaux cédés est constituée par :

- le shooting photo opéré à Marseille, France le 11 Janvier 2024.

Cette œuvre est matérialisée par éventuellement :

- Des photos
- Des vidéos

ARTICLE 3 : ÉTENDUE DES DROITS

Les droits cédés concernent tous les droits sur l'œuvre définie à l'article 2 ainsi que ses éventuelles déclinaisons, et notamment les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation sur cette œuvre.

Il est ici convenu entre les parties que le nom de l'auteur sera associé à l'œuvre en tant que créateur.

La présente cession est consentie par l'auteur à la société MUSE dans la limite de la durée de la présente convention.

ARTICLE 4 : SUPPORTS DE DIFFUSION

« LA PRESTATAIRE » autorise la société MUSE, à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous les supports connus actuels destinés aux professionnels (posters, PLV, dossier de presse, catalogues, gazettes, aides à la vente, web) et par tous moyens actuels connus et notamment sur tous services en ligne et sur tous réseaux (sites web, réseaux sociaux, newsletters, contenus sponsorisés...) hors achat d'espaces dans la presse et campagne publicitaire imprimée.

ARTICLE 5 : PROTECTION

L'auteur reconnaît à MUSE, en tant qu'éditeur, le droit de protéger l'œuvre et ceci à ses frais par tous dépôts appropriés dans tous les pays du choix de l'éditeur.

ARTICLE 6 : GARANTIES

"LA PRESTATAIRE déclare et garantit :

- Être la seule titulaire des droits cédés.
- Ne pas avoir préalablement cédé ses droits sur les créations concernées ni les avoir concédés en licence ou gagés en totalité ou en partie.
- Etre totalement libre de céder l'intégralité de ses droits sur les créations concernées sans que MUSE puisse subir un trouble quelconque.

ARTICLE 7 : TERRITOIRES

La présente cession est consentie pour le monde entier.

ARTICLE 8 : DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la signature du contrat.

ARTICLE 9 : CESSION

MUSE est expressément autorisé par l'auteur à céder tout ou partie du présent contrat sans réserve de L'auteur.

ARTICLE 10 : PRIX DE LA PRESTATION et REDEVANCES

Le prestataire recevra la somme forfaitaire de 2700 € toutes charges comprises pour sa prestation et la cession de droits d'images.

Les frais de transferts, hôtel, repas et transport aller - retour Madrid - Marseille seront à la charge de MUSE.

ARTICLE 11 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Marseille.

Fait à Marseille

En deux exemplaires, le 11.01.2024

Signatures

Two handwritten signatures are present. The first signature is in black ink and appears to be a stylized 'A'. The second signature is in blue ink and appears to be a stylized 'Muse'.